

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

2026-004

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Pouvoir : 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 0
Vote nul : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier JUNIQUE, le maire.

Étaient présents : BATTANDIER Martine, BERTRAND Eliane, ARGUDO Didier, BUFFIERE Marine, DELOCHE Fabien, GARNIER Laura, MONCHAL Cyril, SAVEL Laëtitia, PERRET Jacques, THOMAS Isabelle

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent : 0

A été nommé comme secrétaire de séance : Madame BUFFIERE Marine

26 MARS 2026

OBJET

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage :
Le 24.03.2026

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
le : 24.03.2026

Délibération procédant à la création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ; la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit TROIS adjoints au maire maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints. Au vu des éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombres des adjoints au maire de la commune.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

Fait et délibéré à BOZAS, le 20 MARS 2026

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BOZAS,
Le Maire,

Le Secrétaire

